

*Hugo Sigouin-Plasse, avocat
Chef de service
Réglementation et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3767
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com*

PAR SDE ET PAR MESSENGER

Le 12 octobre 2017

M. Pierre Méthé
Secrétaire par intérim
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro – Phase 2
Notre dossier : 312-00669
Dossier Régie : R-3867-2013

Monsieur,

Nous faisons suite à la décision procédurale D-2017-092 ainsi qu'à votre lettre du 23 août 2017 (A-0128, ci-après la « Lettre »), par laquelle la Régie émettait des directives relatives au déroulement de la phase 2 du dossier mentionné en titre. Gaz Métro a pris note de la suspension temporaire du calendrier d'examen de la phase 2 dossier, pour les motifs énoncés au paragraphe 169 de la décision D-2017-092, ainsi que de la demande de la Régie de se conformer à l'échéance du 18 novembre 2017 pour le dépôt d'une preuve complémentaire.

Nous déposons, par la présente, la preuve complémentaire requise de Gaz Métro dans le cadre de la phase 2.

Par l'intermédiaire de cette preuve, et en réponse à certains éléments soulevés par la Régie dans sa Lettre, Gaz Métro expose les raisons pour lesquelles elle croit souhaitable de ne pas scinder la phase 2 en deux étapes ainsi que les motifs expliquant pourquoi elle n'a pas jugé nécessaire de s'adjoindre les services d'un expert.

Par ailleurs, Gaz Métro soumet que la période de suspension temporaire d'examen décrétée par la Régie devrait être utilisée afin de permettre la tenue de discussions entre les parties prenantes, en séances de travail, en présence du personnel technique de la Régie, sans que cela ne requiert une intervention de la formation. En effet, puisque ces séances de travail se tiennent hors de la présence des régisseurs, Gaz Métro est d'avis qu'il serait utile que les parties prenantes puissent échanger sur le contenu de sa proposition. Ceci permettrait donc un avancement, bien que partiel, du processus d'examen, et ce, malgré les circonstances auxquelles fait malheureusement face la Régie. Ces séances permettraient par ailleurs à Gaz Métro de discuter avec les intervenants et le personnel technique de la Régie quant à sa position relative à la scission de la phase 2.

À cet égard, nous notons que par sa décision D-2013-093, la Régie a déjà autorisé la tenue de six séances de travail « abordant les enjeux reliés à la structure tarifaire en service continu et interruptible, à la segmentation de la clientèle ainsi qu'au service d'équilibrage ». Ainsi, nous sommes d'avis qu'il ne serait pas requis de la formation qu'elle rende une nouvelle décision afin d'autoriser la tenue des séances de travail cet automne dans le cadre de la phase 2. Gaz Métro invite donc la Régie à convoquer quatre séances de travail au cours des prochaines semaines afin d'amorcer les discussions en phase 2. Gaz Métro signale qu'elle est disponible aux dates suivantes :

- Semaine du 23 au 27 octobre
- 30 et 31 octobre
- La période après le 22 novembre

Finalement, dans la mesure où la Régie devait répondre favorablement à cette invitation, Gaz Métro présume qu'OC et le ROÉÉ désireront que messieurs Marcus et Chernick, pour lesquels des demandes de reconnaissance de statut d'expert ont été formulées (C-OC-0042 et C-ROÉÉ-102), assistent à ces séances. À cet égard, bien que la décision de la Régie sur les demandes de reconnaissance de statut d'expert n'interviendra vraisemblablement pas avant le début de l'année 2018, Gaz Métro signale d'emblée qu'elle ne s'objecte pas aux demandes d'OC et du ROÉÉ. Ce faisant, Gaz Métro n'entrevoit pas de difficulté à ce que ces experts assistent aux éventuelles séances de travail. Le cas échéant, Gaz Métro propose alors de déployer un service de traduction simultanée lors de ces rencontres.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Méthé, nos salutations distinguées.

(s) Hugo Sigouin-Plasse

Hugo Sigouin-Plasse
HSP/mb

p.j.